

SEANCE DU 22 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze le 22 janvier, le Conseil Municipal de la commune de COUZOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Daniel BOUDOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2015

PRESENTS : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Sandrine RIVIERE, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT, Nadine BAPTISTE, Anne BAZALGUES, Laurent CLAVEL, Claude LAGARDE, Edith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE

ABSENT : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine BAPTISTE

INVITE : Monsieur Jean-Clair FAYOLLE Directeur de la FDEL (point 2)

1 – Approbation compte rendu Conseil du 11 décembre:

Le compte rendu est approuvé.

Afin que chacun soit informé, les documents de ce Conseil ont été envoyés aux Conseillers

2 - transfert de compétence Eclairage Public:

Monsieur le Maire a souhaité inviter Monsieur Jean-Clair FAYOLLE, Directeur de la FDEL (Fédération Départementale d'Energies du Lot) afin qu'il puisse apporter toutes les réponses nécessaires à nos questions.

Pour notre commune la facture INEO de l'année 2014 pour les interventions (Pellaprat et ampoule) se monte à 408.08€ TTC, pour des dépannages ponctuels sans service global.

Monsieur FAYOLLE tient à rappeler les missions de la FDEL.

Les compétences s'étendent au gaz et à l'électricité.

Actuellement l'ensemble des communes, soit 340, adhèrent à la fédération. Les lignes hautes tension sont la propriété d'ERDF, par contre les autres basses et moyennes restent la propriété des communes. Le transfert de ces réseaux des communes vers la FDEL a permis, depuis 15 années, de mener des études sur la rénovation, le renforcement et enfouissement des lignes dans nos bourgs, de même apporté la compétence technique en

matière d'éclairage public. L'objectif conduit à faire des économies d'énergie tout en apportant une meilleure qualité d'éclairage dans les communes.

Pour la maintenance et l'exploitation de l'éclairage, dans le cadre du transfert de compétence d'éclairage public, la FDEL mettra en œuvre :

Maintenance :

- 1 visite de fonctionnement intermédiaire (diverses opérations),
- Renouvellement périodique des sources lumineuses,
- Dépannages et réparations,
- Adaptation des heures de fonctionnement lors des visites,
- Contrôle de conformité, surveillance et vérification des installations,
- Relevé des puissances

Exploitation :

- Gestion technique et administrative du patrimoine (cartographie des réseaux),
- Exécution de travaux à proximité des ouvrages (DR, DICT),
- Exécution de travaux sur les ouvrages,
- Rapport annuel d'exploitation.

L'ensemble du domaine sera cartographié à l'aide de relevés GPS afin de connaître la localisation précise des réseaux. Une consultation du logiciel sera à disposition de la commune pour la localisation exacte des points défaillants en cas de problème et pouvoir transmettre l'information pour intervention.

Le transfert de la compétence éclairage public, amène les communes à déléguer le suivi du matériel, des ampoules et de l'ensemble de ce qui concerne le fonctionnement. Par contre ces équipements restent propriété de la commune, seul le service est transféré.

Cette procédure se déroule en deux temps :

1. Le Conseil délibère pour approuver ce transfert vers la FDEL. Ensuite est réalisé l'établissement d'un inventaire du patrimoine communal d'éclairage public. Cet inventaire permettra d'établir le constat contradictoire de mise à disposition qui servira de base au calcul de la contribution communale. A ce stade le coût supporté par la commune sera de 8€ HT par point d'éclairage.
2. Au vu de l'établissement de la contribution communale correspondant au transfert, si la commune ne souhaite pas poursuivre plus en avant, elle peut de nouveau délibérer afin de renoncer à ce transfert de compétence.

Les installations d'éclairage public restent la propriété de la commune mais sont mises à la disposition de la FDEL afin qu'elle puisse exercer la compétence transférée.

La durée minimale d'adhésion est de 5 ans.

Questions posées :

- la commune pourra choisir son éclairage ?

Oui. Un autre avantage non négligeable : dans le cadre d'achats groupés en matière d'éclairage (actuellement 80 communes) les prix seront ainsi moindres. Par contre il n'y aurait que quelques modèles proposés. Ce peut être intéressant dans le cas de points isolés, par contre le choix appartient à la commune si celui-ci est porté sur un modèle bien défini.

Pour Couzou, ceux de la 3^{ème} tranche (route de Rocamadour) et les 2 complémentaires seront logiquement les mêmes que ceux du bourg.

- et les éclairages leds ?

Ce type d'éclairage est très économique. Il est intéressant de le poser en situation autonome avec panneaux PV (photo voltaïque) et batterie. Ce n'est pas « écologique » mais dans un cadre isolé sans réseau cela correspond bien. Les vols de panneaux sont à craindre, ne pas l'oublier. En ce qui concerne la commune, la majorité des poteaux d'éclairage a été remplacée ou est en passe de l'être. Il n'est pas opportun de poser des leds, même alimentés, sur poteau. Mieux vaut rester sur le classique, vu qu'il n'y aurait que 5 ou 6 à renouveler.

- en ce qui concerne la Pannonie quels seront les aides pratiquées (contrat signé)

Monsieur FAYOLLE nous informe que la participation de la commune sur les travaux d'investissement ne se montera qu'à 55% au lieu de 65% pour 2014. Les travaux n'étant réalisés en 2015 cette règle sera appliquée.

N'ayant plus de questions ou interrogations, nous remercions Monsieur FAYOLLE d'être intervenu à notre Conseil à fin d'explications.

Sortie de Monsieur FAYOLLE.

Monsieur le Maire demande à passer au vote pour le transfert de compétence en matière d'éclairage public, tout en précisant que dans un second temps il est toujours possible de se retirer par une nouvelle délibération.

Pour le transfert : unanimité.

3 – approbation réparation gestion horloge de l'église :

Monsieur le Maire rappelle que fin septembre la sonnerie des cloches de l'église s'est mise à fonctionner de façon décalée. Le réparateur Monsieur CESSAC est venu, a fait l'entretien courant, recalé le système. J'avais demandé un devis du système de gestion au vu des informations données : le boîtier de gestion date de 1994 et n'avait pas été changé lors du changement de l'horloge. Maintenant le système est au bout de sa fonction. Un devis avait

été dressé. Nous avons choisi d'attendre 2015 pour faire cette dépense. Depuis la situation ne s'est pas arrangée et maintenant nous devons acter ce remplacement. Le montant du devis établi en octobre est de 1240€ HT. Renseignement pris auprès de l'entreprise, le prix est maintenu. Sur ce matériel la garantie est de 5 ans.

Monsieur le Maire propose le remplacement du tableau de commande.

Pour le remplacement : unanimité.

4 – désignation d'un référent environnement « environnement » au SYDED :

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu fin novembre. Le Président du SYDED souhaite que dans chaque commune un élu motivé soit référent en ce qui concerne le tri des ordures ménagères et le compostage.

Dans le 1^{er} trimestre 2015 une journée première journée de rencontre des délégués est prévue afin de présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement. L'élu concerné devra être motivé et sensible à ces aspects.

Après échange deux élus sont volontaires : Laurent CLAVEL et Christine BONNEFONT. Leur calendrier les rendant à certaines périodes indisponibles, le choix de désigner les deux volontaires semble plus judicieux.

Monsieur le Maire propose donc Monsieur Laurent CLAVEL et Madame Christine BONNEFONT au vote des Conseillers.

Vote à l'unanimité pour.

4 – désignation des Conseillers aux commissions thématiques de pôle:

La réunion de mise en place de CAUVALDOR a eu lieu le 8 janvier à Bétaille. Ont été élus : Président Gilles LIEBUS, 14 vice-Présidents : 9 thématiques (avec une compétence propre) et 5 vice-présidents de pôle.

Pour celui de Gramat / Padirac qui nous concerne, il s'agit de Mathieu CHARLES Maire de Bio. Sont adjoints 2 membres de bureau : Hervé DESTREL Maire du BASTIT et Thierry CHARTRoux Maire de THEGRA.

A la suite de cette mise en place des commissions vont être créés qui correspondent au nombre de thèmes c'est-à-dire 9.

Le pôle de Gramat / Padirac souhaite que chaque commune désigne 1 représentant par compétence. Sur les 11 membres de chaque commission, 4 parmi les volontaires, seront amenés à se rendre dans la commission générale de CAUVALDOR afin de rapporter le résultat du travail Gramat / Padirac et éventuellement argumenter les points de vue. Le représentant du pôle pour chaque commission sera un élu communautaire.

Sur les 9 commissions, celle qui concerne les finances n'est pas ouverte. La complexité du domaine rend difficile le suivi permanent des informations. De plus les réunions seront nombreuses et très techniques. Les personnes désignées, avec l'accord de tous sur le pôle sont : Matthieu CHARLES Maire de Bio, Michel SYLVESTRE Maire de Gramat, Pierre CHAMAGNE Maire de Padirac et Thierry CHARTRoux Maire de Thégra.

Ces commissions se réuniront de façon régulière selon les sujets à traiter. Chacune d'elle organisera ses fréquences. Compte tenu des contraintes, la périodicité sera limitée.

Après l'appel aux élus de notre commune pour se présenter aux commissions, la répartition est la suivante :

<u>Gramat Padirac</u>	<u>commissaires</u>	<u>volontaires/CAUVALDOR</u>
Affaires culturelles et patrimoniales	Daniel BOUDOT	oui
Economie et tourisme	Nadine baptiste	non
Aménagement de l'espace (Urbanisme, habitat, transport)	Odette PEYRONNENC	non
Environnement (OM, SPANC, RNR)	Laurent CLAVEL	oui
Voirie, travaux	Claude LAGARDE	non
Enfance – jeunesse Activités sportives	Edith LANDOIS	non
Affaires sociales Santé & solidarité	Anne BAZALGUES	oui
Communication	Sandrine RIVIERE	non

Monsieur le Maire demande à approuver la liste des élus volontaires pour participer à ces diverses commissions :

Pour : unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

1 – suite à l'inscription de l'employée communale à une formation visant à supprimer les produits phytosanitaires, un relevé des pratiques avait été établi sur la commune le 20 octobre 2014.

Afin de prendre connaissance des restitutions et des préconisations sur les diverses façon de traiter le désherbage, une réunion aura lieu à Caniac du Causse le mardi 27 janvier.

A cette occasion seront définies les aides éventuelles auxquelles nous pourrions prétendre pour appliquer une méthode alternative.

2 – nous avons reçu à la Mairie un courrier venant de la LPO (ligue de la protection des oiseaux) qui souhaite pouvoir venir à Bélugue pour inventorier des espèces s'y trouvant. Cette visite est dans la continuité de l'étude réalisée sur les amphibiens et l'évolution des populations. Trois passages sont prévus. Laurent CLAVEL a suivi ces visites.

Accord a été donné à condition de recevoir les dates de passage et le résultat de ces relevés.

3 – après quelques problèmes de coordination entre l'électricien et l'installateur, le défibrillateur est en place. Il est prévu de faire une formation sur l'utilisation aux habitants qui le souhaitent (installateur ou les pompiers à contacter)

Un contrat d'entretien de 132€ sera à contracter.

4 – monsieur le Maire fait part du courrier des « restaurants du cœur » nous remerciant pour le versement de notre participation à leur association (80€)

5 – en consultant les archives du syndicat de l'eau, Monsieur le Maire a constaté qu'aucun compte rendu des réunions ne parvient à la Mairie. Ayant téléphoné au secrétariat pour obtenir ceux-ci, seul le dernier a été envoyé. Demande est faite de pouvoir communiquer avec le Président sur la façon d'entrevoir le colmatage des fuites sur le réseau qui nous concerne. Laurent CLAVEL, délégué avec Sandrine RIVIERE, a déjà formulé des demandes en ce sens sans résultat. Une présentation avait été faite en réunion et les documents devaient nous parvenir, sans qu'à ce jour rien ne nous soit parvenu.

Monsieur le MAIRE se propose de faire un courrier au Président afin d'obtenir les données que nous réclamons nous concernant.

La loi Grenelle de l'environnement prévoit, de la part des communes, une obligation de prévoir un plan afin de résorber les fuites sur notre adduction. Dans le cas contraire notre commune se trouverait pénalisée par une taxe parce que nous n'aurions rien entrepris.

Cette demande avait été faite aussi par Daniel BOUDOT, alors délégué, mi 2013 lors d'une réunion.

6– conteneurs : Monsieur le MAIRE a contacté le STR (service technique des routes) de St Céré pour connaître la situation des espaces autour du carrefour de Carlucet. A ce jour aucune réponse. Après consultation du cadastre il ressort que ce lieu n'est pas la propriété de la commune.

Après échanges il apparaît que cette localisation ne reçoit pas l'assentiment. L'éloignement fait craindre des dépôts sauvages et nous ne pourrions supprimer tous ceux du village, des habitants n'ayant pas de moyens de transport.

Une meilleure répartition en groupant de façon limitée les conteneurs serait la meilleure solution.

Un agent du STR vient à Couzou et nous allons échanger sur l'implantation. Sandrine RIVIERE sera associée en tant que déléguée SYMICTOM.

Les techniciens de la communauté ont proposé de faire la préparation des socles en février, à voir une fois les lieux déterminés.

6 – il faut penser au site internet de la commune. Proposition est faite par un professionnel de créer un site. Il avait été évoqué celui de Carluçet qui est très bien réalisé et agréable. Il n'y a qu'une somme de 60€ à acquitter pour l'utilisation. De plus il faut penser à la mise à jour des informations qui est primordiale. Chaque conseiller intéressé doit s'y pencher et nous en reparlerons ensemble.

7 – Afin d'informer les Conseillers, les documents ont été envoyés par mail et courrier. Cette procédure prend du temps mais semble nécessaire.

Pour les sujets concernant CAUVALDOR l'ensemble de ce qui est reçu en Mairie se trouvera dans les classeurs au secrétariat. Idem pour les commissions où nous sommes présents. Chacun pourra les consulter.

Par contre, ils continueront à vous être adressés en fonction de la réception.

Afin de ne pas « saturer » tout le monde d'infos il faudra être attentif à la quantité des envois.

A ce propos nous avons reçu à la Mairie des conseils en matière de cyber sécurité pour veiller à se protéger contre des attaques. Le Maire se propose de diffuser les infos reçues auprès des Conseillers.

8 – le Conseil Général a entrepris de faire le dégagement pour le retour de l'arrêt du car à la Pannonie. Il sera nécessaire d'attendre pour que le remblai soit stabilisé. Un revêtement recouvrera le support actuel. Il ne m'est pas possible aujourd'hui de donner une date de retour de l'arrêt du car à cet endroit.

Le prochain Conseil est fixé au jeudi 19 février 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45